

Jeudi 6 juillet 2017

DOSSIER DE PRESSE

SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Préconisations de la Chambre régionale des comptes donnant lieu à budget rectifié

JEUDI 6 JUILLET 2017, 19H

Rappel du contexte

En adoptant le 3 avril dernier « un budget de résistance » prévoyant une recette exceptionnelle de 20 millions d'euros attendue de l'État, l'assemblée départementale a porté le fer dans la plaie face à une situation profondément injuste qui touche tous les Départements ruraux.

En cause, la dette de l'État à l'égard du Département pour l'insuffisante compensation des allocations de solidarité nationale (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Revenu de Solidarité Active) et la baisse continue de ses dotations aux collectivités.

La CRC dans son rapport récent portant sur la gestion de notre collectivité de 2010 à 2014, démontrait d'ailleurs bien que la dégradation de la situation financière du Département est postérieure à 2014 et relève d'un effet ciseaux, à savoir l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses obligatoires de solidarité nationale et la baisse forte des dotations de l'État depuis 2015 (- 35 M€ en 3 ans).

En Lot-et-Garonne, depuis 2008, le reste à charge non compensé par l'État des trois allocations de solidarité nationale - APA, PCH et RSA - s'élève à 416,6 millions d'euros, soit l'équivalent d'un budget annuel. En 2017, le dernier cran du garrot a été serré : le désengagement de l'État vis-à-vis de la collectivité s'élève pour cette seule année à près de 60 millions d'euros, soit 20 % de son budget de fonctionnement. La marge de manœuvre de la collectivité sur sa section de fonctionnement est désormais quasi nulle et les efforts fournis ces dernières années ne suffisent plus à équilibrer le budget !

Ce « budget de résistance » aura servi d'électrochoc au plan national. Tout le monde parle désormais ouvertement du problème auquel sont confrontés les Départements ruraux. Un choix courageux mais aussi salubre dans la mesure où la solution relève exclusivement de l'État. 15 autres Départements sont sommés par la Caisse nationale des allocations familiales de payer les mensualités du RSA dont ils ont suspendu le paiement pour quelque 215 M€. Ce n'est plus tenable ! Certes, la période électorale récente n'était pas propice à l'obtention d'une solution pérenne. Pour l'heure, notre collectivité est contrainte de faire sans les 20 M€ que l'État lui doit et dont elle a impérativement besoin pour équilibrer son budget. Le principe de réalité a donc conduit les élus départementaux, en responsabilité, à faire en sorte que ce retour à l'équilibre soit le moins douloureux possible, notamment pour les contribuables et les partenaires de la collectivité.

L'obligation de compenser la dette de l'État cette année encore...

• Des efforts partagés

En l'absence des 20 M€ dus par l'État au Département, la Chambre régionale des comptes a été amenée à formuler des préconisations de retour à l'équilibre budgétaire. Notre collectivité a fait la démonstration d'une gestion rigoureuse, la CRC soulignant d'ailleurs dans ses considérants les efforts d'économies déjà réalisés au cours des exercices antérieurs.

Suite aux recommandations de la CRC, la section de fonctionnement du budget départemental est donc réduite de **6,4 millions d'euros**, dont :

⇒ **Charges à caractère général : - 743 625 €**

⇒ **Charges de personnel : - 540 000 €** (du fait de la vacance pérennisée de 32 ETP d'avril 2016 à avril 2017 et de l'affinement de la prévision budgétaire initiale).
A noter : la CRC soulignait en début d'année dans son rapport sur la gestion de la collectivité pour la période 2010-2014 des dépenses déjà « très largement inférieures aux moyennes de la strate » (177 €/hab. contre 213 €/hab.)

⇒ **Charges de gestion courante : - 2 333 746 €**

Ce chapitre enregistre notamment une diminution des subventions dans les domaines d'intervention suivants :

- Social : - 45 750 €
- Economie-tourisme : - 50 000 €
- Agriculture : - 160 000 €
- Solidarités territoriales – Education : - 573 792 €
- Culture : - 351 934 €

A noter : la majorité départementale a toujours défendu une ruralité vivante, impliquant un haut niveau d'intervention sur des compétences facultatives, notamment en direction des collectivités locales et des associations avec, en Lot-et-Garonne, des subventions d'investissement supérieures de 20 % à la moyenne des départements comparables (la CRC le relevait encore récemment dans son rapport sur la gestion départementale de 2010 à 2014).

En matière de contributions, le Département est fondé selon la CRC à "associer le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à l'effort d'économie qu'il s'applique à lui-même" en minorant l'inscription budgétaire de 200 000 €; l'augmentation sera donc limitée à + 0,76 % en 2017, portant tout de même le montant de la participation du Département au fonctionnement du SDIS à 1 570 000 €. Cela n'a pas d'incidence sur le programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation des centres de secours, sur lequel le Département maintient le même niveau d'engagements.

S'agissant des participations versées aux intercommunalités, elles diminuent globalement de 583 000 € La CRC attire l'attention de la collectivité sur la nécessité de se désengager, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, du Syndicat mixte intercommunal de développement économique du Marmandais (SMIDEM), du Marché d'intérêt national (MIN) et de façon générale de mettre un terme à l'ensemble des aides directes au développement économique.

Par ailleurs, la CRC préconise également le retrait du soutien à la ligne aérienne Agen-Paris conformément aux dispositions rappelées dans la circulaire ministérielle NOR RDFB 1520836N du 22 décembre 2015 relative aux conséquences de la loi NOTRe en matière de suppression de la clause de compétence générale des Départements, disposition qui n'aura de conséquence financière qu'à compter du budget 2018.

Si ces 6,4 M€ ne compensent que partiellement le besoin pour couvrir la dette de l'État à l'égard de notre collectivité, c'est tout de même une somme très importante qui s'ajoute aux efforts déjà fournis et résulte d'une investigation très large de la CRC pour trouver le maximum de baisses supplémentaires.

En matière d'investissement enfin, la CRC a préconisé une réduction de 5,2 M€, indiquant que la section ne pourra excéder 45 M€ par an maximum « compte tenu de ses ressources propres ».

• Sauver l'essentiel

Le risque était grand de voir les activités des partenaires du Conseil départemental mises en péril par les préconisations de la CRC, au regard du niveau d'intervention élevé de la collectivité au titre de ses actions facultatives (20% supérieur à la moyenne des autres départements de même strate) et des implications de la loi NOTRe. En faisant valoir l'importance du soutien du Département aux forces vives du territoire, la collectivité est parvenue malgré tout à limiter l'impact des coupes supplémentaires demandées :

- **La préservation du niveau de subvention aux associations à hauteur de 2/3 des montants attribués en moyenne**, alors même que le risque de devoir arrêter toute aide sur cette compétence facultative était réel.
- **Le maintien de certaines interventions en matière d'attractivité du territoire et de promotion des produits agricoles**, une application stricte de l'esprit de la loi NOTRe ayant pu conduire à l'arrêt total de l'intervention départementale, même indirecte, en matière d'économie et d'agriculture*.
- **Une moindre progression de la contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours à + 0,76 %** (au lieu des 2 % prévus).

* extrait du rapport de la CRC : « *CONSIDERANT qu'en application de la loi 2015-995 du 7 août 2015, les départements n'ont plus de compétences économiques ; qu'il faut en déduire que le département de Lot-et-Garonne doit se désengager du syndicat mixte intercommunal de développement économique du Marmandais (SMIDEM), du marché d'intérêt national (MIN) et par ailleurs mettre un terme, compte tenu des engagements juridiques existants, à l'ensemble de ses aides directes au développement économique ; qu'à ce jour les crédits doivent subir une attrition de 549 000 € ; que le conseil départemental doit en outre engager son retrait du soutien à la ligne aérienne d'Agen, conformément aux dispositions rappelées dans la circulaire ministérielle NOR RDFB 1520836N du 22 décembre 2015 relative aux conséquences de la loi « NOTRe » en matière de suppression de la clause de compétence générale des départements* ».

Des subventions attribuées juste après l'adoption du budget rectifié, lors d'une commission permanente

Pour ne pas tarder à attribuer les subventions ainsi sauvegardées, à hauteur donc en moyenne de deux tiers des montants antérieurement octroyés, les conseillers départementaux se sont réunis en commission permanente.

Parmi les grands pans d'animation du territoire concernés, notons les attributions suivantes :

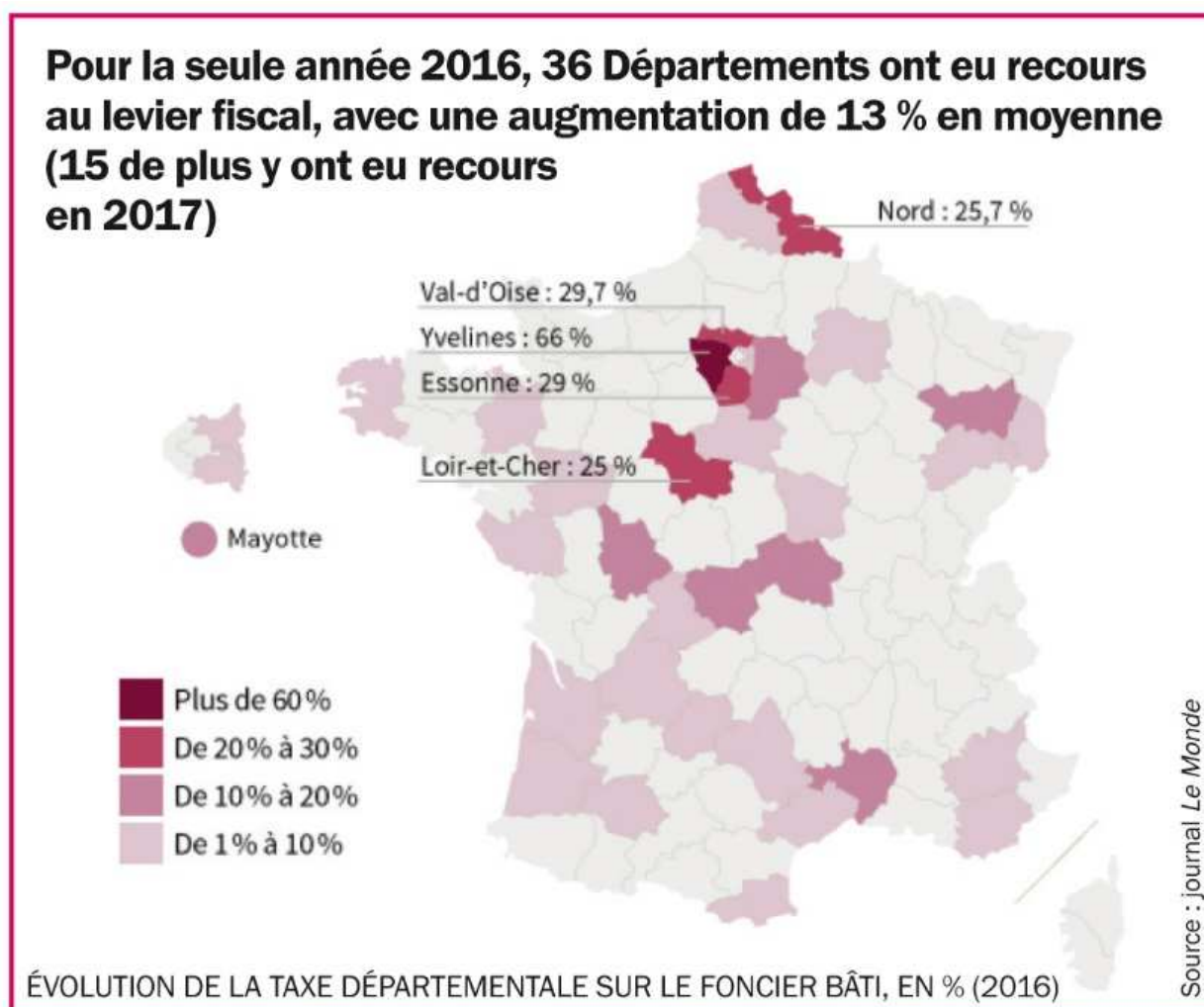
- Clubs sportifs - Aide à l'emploi sportif des clubs (2ème répartition) : attribution de **17 131 €**
- Aide au fonctionnement des clubs (2ème répartition) : attribution de **374 345 €** à 523 associations
- Aide aux clubs d'élite (1ère répartition) : attribution de **207 244 €** à 19 associations
- Aide au fonctionnement des sections sportives des collèges : attribution de **5 400 €**
- Aide à l'acquisition de gros matériel sportif (2ème répartition) : attribution de **15 197 €**
- Aide aux projets culturels d'animation de territoire : attribution de **73 850 €**
- Soutien aux compagnies et ensembles professionnels – Projets culturels (1ère répartition) : attribution de **31 000 €**
- Soutien aux compagnies et ensembles professionnels – Soutien à la création (2ème répartition) : attribution de **52 500 €**
- Événements à vocation départementale (2ème répartition) : attribution de **10 000 €**
- Diffusion du spectacle vivant : attribution de **136 750 €**
- Projets artistiques d'ensembles et de compagnies amateurs du département : attribution de **5 000 €**
- Fonctionnement des établissements d'enseignement artistique : attribution de **4 060 €**
- Médiation, promotion, valorisation de la création patrimoniale et culturelle (1ère répartition) : attribution de **63 500 €**
- Médiation, promotion, valorisation de la création patrimoniale et culturelle (2ème répartition) : attribution de **27 050 €**

• Quand les coupes budgétaires ne suffisent plus... une hausse de fiscalité contrainte

La CRC, notant d'une part la volonté de ne pas faire subir une trop forte hausse de fiscalité aux Lot-et-Garonnais (part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties –TFPB- stable depuis 2009) et d'autre part l'importance des coupes budgétaires demandées, a recommandé une recette complémentaire de 15,5 M€.

Ce qui implique un relèvement du taux de la TFPB de 22,63 % à 27,33% (pour comparaison : Gers = 33,85 % ; Tarn = 29,4 % ; Tarn-et-Garonne = 28,93 %).

La hausse sera donc de 8 % en bas de feuille d'impôt de la TFPB payée uniquement par les propriétaires.



Un combat de longue haleine

Le Lot-et-Garonne figure parmi les premiers à avoir interpellé les représentants du pouvoir central sur la situation injuste des Départements ruraux et réclame que l'État prenne enfin ses responsabilités. Car, en laissant s'accumuler sa dette à l'égard des Départements en raison de la non-compensation des allocations de solidarité nationale, au lieu d'être garant de l'égalité entre les territoires, l'État accélère les fractures du pays.

Associant les représentants des différentes sensibilités de l'assemblée départementale, Pierre Camani poursuit ce combat de longue haleine avec la volonté que le Lot-et-Garonne serve d'exemple pour la construction d'un nouveau contrat de confiance entre l'État et les collectivités.



24 mai 2016

Les finances des Départements ruraux se dégradent depuis de nombreuses années. En mai 2016, Pierre Camani en est déjà à plusieurs interpellations auprès du Gouvernement pour que ce dernier prenne ce dossier à bras le corps.



6 octobre 2016

A l'occasion de la venue du Premier Ministre Manuel Valls en Lot-et-Garonne, Pierre Camani avait de nouveau attiré son attention sur la spécificité des Départements ruraux et sur l'urgence d'une péréquation pérenne pour leur permettre de poursuivre leurs missions au service des habitants.



3 avril 2017

Sans réponse de l'État aux nombreuses sollicitations de la collectivité, le Conseil départemental a adopté le 3 avril dernier un budget de résistance prévoyant une recette exceptionnelle attendue de l'État de 20 millions d'euros afin d'équilibrer son budget.



19 mai 2017

Pierre Camani adresse une lettre ouverte au nouveau Président de la République pour l'alerter sur les difficultés budgétaires rencontrées par les Départements ruraux, notamment celui de Lot-et-Garonne. Il sollicite une audience pour exposer cette situation.



24 mai 2017

Premier département en France à avoir osé porter le fer dans la plaie, le Lot-et-Garonne devient le porte-étendard des Départements ruraux. Pierre Camani est invité à s'exprimer sur le sujet au JT du 19/20 sur France 3.



21 juin 2017

Une délégation composée de représentants des trois groupes politiques composant l'Assemblée départementale s'est rendue mercredi 21 juin à Paris pour défendre d'une seule et même voix la cause lot-et-garonnaise. Les parlementaires lot-et-garonnais (députés et sénateur) se sont également associés à cette démarche. Les élus se sont d'abord rendus à l'Assemblée des Départements de France (ADF).

21 juin 2017



La délégation lot-et-garonnaise a également été reçue au Ministère de la Cohésion des Territoires par des représentants de la Présidence de la République, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Cohésion des Territoires et de la Direction générale des collectivités locales, qui ont unanimement reconnu les difficultés structurelles des Départements ruraux et les efforts de gestion déjà réalisés par le Département de Lot-et-Garonne.



28 mai 2017

Pierre Camani s'est vu confier par le président de l'ADF, Dominique Bussereau, la responsabilité de conduire un groupe de travail pour la défense des Départements ruraux. Dans la foulée, il participe à un débat portant sur les finances des Départements sur Public Sénat. A revoir sur www.publicsenat.fr/espace-replay (émission *Politique 360°*)

6 juillet 2017

Pierre Camani faisait partie du comité exécutif restreint de l'ADF qui a rencontré le Président de la République. Il a réitéré sa proposition pour que le Lot-et-Garonne soit un département pilote dans l'expérimentation de nouveaux dispositifs sur la base d'un pacte de confiance avec l'État assorti des moyens nécessaires et de l'autonomie suffisante.



Réaction de Pierre Camani suite à sa rencontre avec Emmanuel Macron à l'Élysée

Jeudi 6 juillet à 11h00

« UNE QUALITE DE DIALOGUE ET DES PERSPECTIVES DE BON AUGURE POUR LA SUITE »

Je faisais partie ce jeudi du comité exécutif restreint de l'Assemblée des Départements de France qui a rencontré le Président de la République pour échanger sur les difficultés budgétaires structurelles des Conseils départementaux.

J'ai exposé la problématique du Département de Lot-et-Garonne et fait valoir la spécificité des territoires ruraux, en rappelant que la très insuffisante compensation par l'Etat des allocations de portée nationale empêchait désormais la collectivité départementale d'exercer pleinement ses missions de solidarité humaine et territoriale, l'obligeait à augmenter sa fiscalité, à réduire ses politiques publiques et son investissement.

J'ai insisté sur la nécessité de trouver des solutions concrètes et sur le fait que l'Etat doit prendre ses responsabilités, en tenant compte de la fracture qui s'aggrave dans notre pays entre, d'un côté, des territoires en expansion qui bénéficient pleinement des bienfaits de l'économie mondialisée et, de l'autre, des territoires principalement ruraux engagés dans des trajectoires d'appauvrissement, en proie à un sentiment d'abandon et de déclassement.

J'ai apprécié la qualité de l'échange, franc et direct, et je note plusieurs orientations du Président de la République qui sont de bon augure pour la suite :

- La mise en œuvre de mesures spécifiques pour les Départements ruraux ;
- La volonté de ne pas engager de nouvelle réforme territoriale d'envergure ;
- La prise en considération de l'urgence à trouver une solution pérenne de financement des allocations individuelles de solidarité, notamment du RSA, qui contraint les départements à financer la solidarité nationale en s'appuyant sur la fiscalité locale, accroissant ainsi l'iniquité entre les départements et faisant reposer la solidarité pour les plus en difficulté sur les moins favorisés ;
- La volonté de recentraliser le RSA, tout en accompagnant le dispositif d'une péréquation horizontale véritablement redistributive entre Départements riches et Départements pauvres ;
- L'engagement de s'attaquer en parallèle à la question de l'efficacité de l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, en

abordant la question globalement et en associant tous les acteurs de l'emploi sur les territoires ;

- La présentation des « Conférences des territoires » comme devant fixer une méthode déclinée en ateliers de travail pour apporter des réponses concrètes en phase avec les territoires ;
- Le soutien de l'Etat sur les grands projets d'investissement structurants dans les départements, notamment en matière de routes et de très haut débit ;
- La volonté de favoriser l'innovation et l'expérimentation venant des territoires.

Ces perspectives allant dans le sens de ma proposition d'expérimenter en Lot-et-Garonne un nouveau contrat de confiance entre l'Etat et le Département sont de nature à nous laisser espérer une issue positive au combat que nous avons engagé pour les Départementaux ruraux, pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais.

Plus que jamais, je suis mobilisé dans ce combat pour lequel je vais jouer un rôle au plan national en tant que responsable du groupe de travail relatif aux difficultés financières des Départements ruraux, au sein de l'Assemblée des Départements de France.

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 /

veronique.delery@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département